

**MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE**

17120

COMPTE RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence Madame Joëlle **BOULON**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 09 Votants : 12 (trois pouvoirs)

Date affichage : 05 Novembre 2021

PRÉSENTS : Mmes BOULON Joëlle – Maire, ROUIL Chantal – 1^{ère} Adjointe, MM. PUYFAUCHER Jacques 2^{ème} adjoint, Mmes ANGIBAUD Bernadette, CLAVERIE Sandrine, RAIMOND Marikia, MM JACQUES Jacky, LEROY Bruno, VIEILLARD Jean-Louis.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BOUREAU Isabelle, CARPIER Laëtitia, laquelle avait remis un pouvoir à Mme ROUIL Chantal, ROCHE Chantal, M FOUILLEN Alain 3^{ème} Adjoint, GABILLON Jérôme, lequel avait remis un pouvoir à Mme RAIMOND Marikia, SEGUINAUD Jean-Christophe, lequel avait remis un pouvoir à M. VIEILLARD Jean-Louis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme. ANGIBAUD Bernadette

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 18 Octobre 2021, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-72-2021

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « ROYAN ATLANTIQUE » pour travaux d'aménagement
paysager dans le bourg en la création d'un talus végétal**

Par délibération DE34-2021 du 06 Avril 2021, le conseil municipal a décidé de procéder à l'aménagement paysager du centre-bourg en la création d'un talus végétal.

La Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » a confirmé que l'opération envisagée était éligible à l'attribution d'un fonds de concours et a demandé que lui soit fourni un plan de financement et la notification de la subvention départementale attribuée.

Le coût total de cette opération s'élève à :

Estimations	Montants
Montant total de l'opération hors taxes	13 200,00 €
Subvention accordée	
Département	5 280,00 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE autofinancement	7 920,00 €

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune d'Arces sur Gironde

(population DGF N-1 : 761 habitants) peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50% de la part résiduelle après subvention- restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'octroi d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » pour l'aménagement paysager du centre-bourg en la création d'un talus végétal- au titre de cette année 2021
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision et notamment la convention à intervenir entre les deux parties.

DE-73-2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020- DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « ROYAN ATLANTIQUE »

Madame Le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » a transmis le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, approuvé par le Conseil Communautaire le 20 Septembre 2021.

Ce document permet de présenter le service, faire le bilan technique et financier de l'exercice, informer des orientations pour l'avenir et renseigner sur les indicateurs de performance.

Il désigne les moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour l'assainissement collectif, le contrôle technique des installations neuves et la vérification du bon fonctionnement des installations existantes pour l'assainissement non collectif.

Il fait état des faits marquants suivants :

- Obtention le 27 février 2020, de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du système d'assainissement Saint-Palais/Les Mathes et de l'arrêté de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour le rejet.
- Mise en place, en juillet 2020, du réseau d'assainissement et de l'unité de traitement des eaux usées pour le bourg de Corne-Écluse (coût 2 millions d'euros, 159 branchements, 5 km de réseaux, traitement par filtres plantés de roseaux de 700 équivalent habitants)
- Études diagnostiques des réseaux pour rechercher et réduire les entrées d'eaux claires parasites

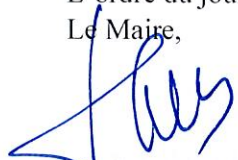
Après avoir étudié ce rapport présenté par madame Le Maire, conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal conclut que ce document n'appelle aucune observation de sa part. Il sera mis à la disposition du public en mairie durant un mois.

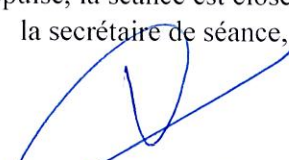
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,


Joëlle BOULON


Bernadette ANGIBAUD

